

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 13 mars 2023

N° CM13032023-23  
SG/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation :** 7 mars 2023

**Nombre de Conseillers :** 29  
**Nombre de votants :** 28

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M F. RABAUD	Procuration à	M JC MARCHAND
Mme M. LERAY	"	M A. PERROTIN
Mme E. RABILLER	"	Mme I. BROSSET

**Absent :**

M C. PRIOU

**Secrétaire :** Mme N. FIORI

---

#### **OBJET : REEVALUATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES POUR LEURS ENFANTS SCOLARISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE POUZAUGES**

VU l'article L 212-8 du Code de l'Education portant sur la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles ou primaires publiques en accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence, dès lors qu'une école accueille un élève domicilié dans une autre commune ;

CONSIDERANT que les écoles maternelle Françoise Dolto et primaire Jules Verne de Pouzauges accueillent des élèves des communes environnantes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

FIXE comme suit la participation demandée aux Communes de résidence pour les élèves scolarisés dans une école publique (maternelle ou primaire) de Pouzauges au titre de l'année 2022-2023

- |   |                      |
|---|----------------------|
| - école publique maternelle Françoise Dolto | 1 795,00 € par élève |
| - école publique primaire Jules Verne       | 725,00 € par élève   |

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Nicole FIORI**  
Secrétaire de séance

**Michelle DEVANNE**  
Maire